

**COMMUNE DE SONNAZ****ARRETE N°A\_25\_02  
PORTANT DELIMITATION DE LA PROPRIÉTÉ DE LA PERSONNE PUBLIQUE  
CHEMIN DES SABLIERES****Le Maire de la commune de Sonnaz,**

**Vu** la demande reçue en date du 8 janvier 2025 par laquelle ISAGEO Sarl, Géomètres-Experts, 5, rue de Pérouze – 73330 Le Pont de Beauvoisin, demande L'ALIGNEMENT de la voie communale dite « Chemin des Sablières » au droit des propriétés de :

- L'indivision VACHER, 80 Chemin des Sablières, parcelle AT – N°103, lieudit « Les Fourches », Commune de Sonnaz (Savoie),

**Vu** la loi 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

**Vu** la loi 83-8 du 07 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

**Vu** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111.1,

**Vu** la réunion contradictoire sur site du 7 janvier 2025 au cours de laquelle l'alignement a été défini en présence de M. EXPOSITO Guy (Adjoint travaux), M. VACHER Joël (propriétaire indivis) et M. DELAUNAY Guillaume (Géomètre-Expert du cabinet ISAGEO),

**ARRETE****ARTICLE 1 – ALIGNEMENT / LIMITE DE FAIT**

L'alignement de la voie communale susmentionnée, au droit de la parcelle relatée ci avant est caractérisé par une ligne qui est définie et repérée à un plan joint au présent arrêté. Ce plan a été établi par ISAGEO, SARL de Géomètres-Experts à Pont de Beauvoisin (73).

Ces termes de limites définis le 7 janvier 2025 en présence de M. EXPOSITO Guy en sa qualité d'adjoint aux travaux de la commune et M. VACHER Joël, consiste en une ligne brisée entre les points d.4, d.5, d.6, d.7, d.8 et d.9 correspondant au bord d'enrobé de la voirie.

A l'issue du constat de l'assiette de l'ouvrage public existant, et après avoir entendu l'avis des parties présentes, il s'avère que la limite de fait (alignement) est en très légère discordance avec la limite de propriété.

**ARTICLE 2 – NOTIFICATION**

Le présent arrêté sera notifié aux riverains concernés et à M. Guillaume DELAUNAY, Géomètre-Expert.

**ARTICLE 3 – RECOURS**

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**ANNEXES :**

- Plan d'alignement portant référence du présent arrêté

Fait à Sonnaz, le 21 janvier 2025

Le Maire,  
Daniel ROCHAIX



Localisation du site

Département de la Savoie

COMMUNE de SONNAZ

Section : AT - Parcelle : 103 - Lieudit : Les Fourches

Dressé par ISAGEO  
S.A.R.L. de géomètres - experts  
Numéro d'ordre OGE : 2005620013  
5, rue de Pérouze  
73330 PONT - DE - BEAUVOISIN

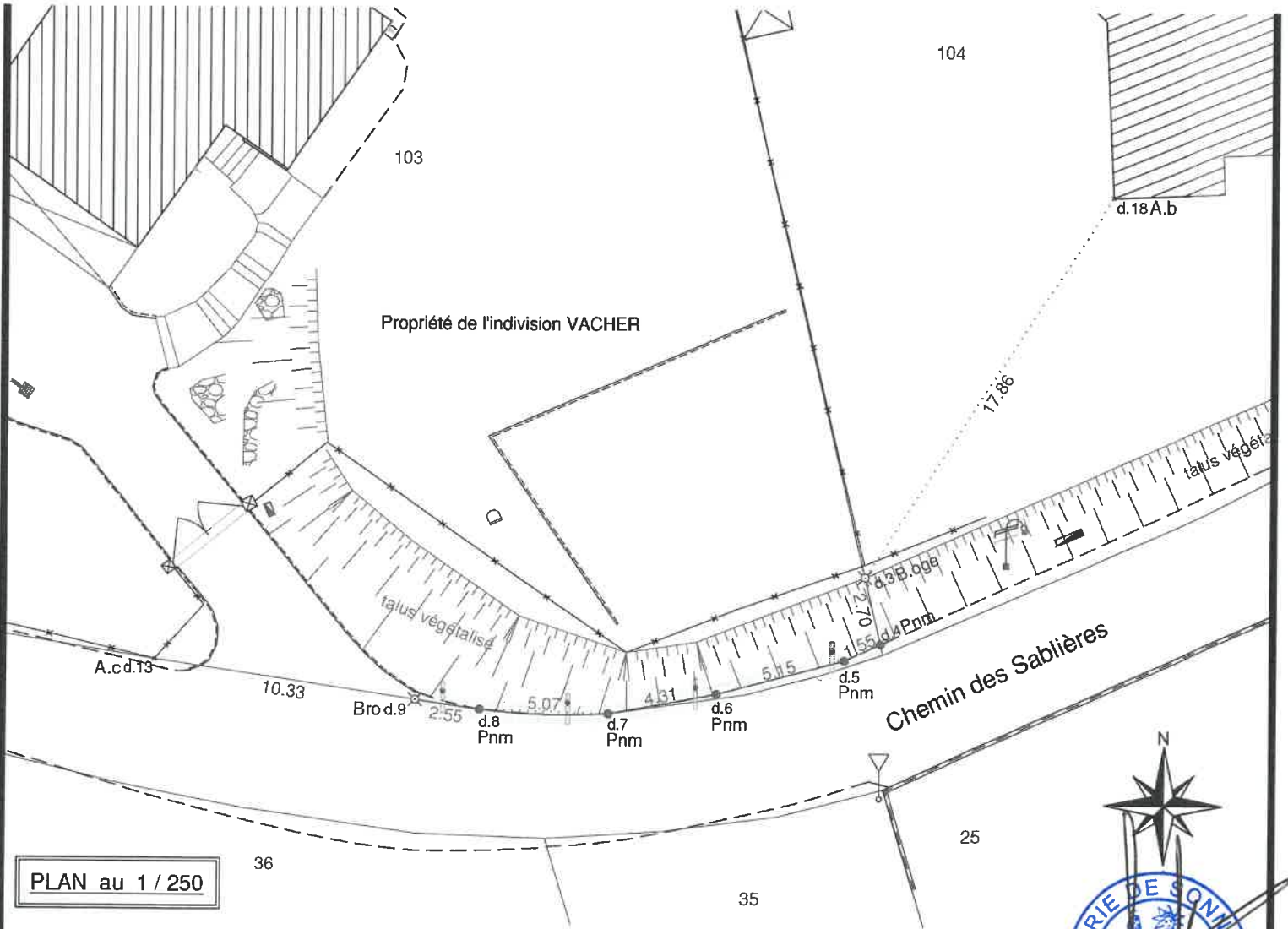
# ISA GEO

Tel : 04.76.37.25.58  
Fax : 04.76.32.83.87  
geometre@isa-geo.fr

## PLAN D'ALIGNEMENT - Chemin des Sablières PROPRIETE de l'indivision VACHER

Numéro cadastral de la parcelle concernée : 103

NUMERO DOSSIER  
2024-020



Plan annexé à un arrêté du maire en date du 21.01.2025  
n° A\_25\_02



**LEGENDE concernant la NATURE des REPERES et des LIMITES**

- Alignement sollicité avec le Chemin des Sablières
- REPERES EXISTANTS LORS DE L'INTERVENTION DU GEOMETRE**  
(confirmés par les parties concernées en qualité de matérialisation de limites)
  - ✕ B.oge = borne béton préfabriquée type OGE
- REPERES MIS EN PLACE PAR LE GEOMETRE DANS LE CADRE DE SON INTERVENTION**
  - ✕ Bro = broche métallique
- POINTS NON MATERIALIZED**
  - Pnm = point défini et repéré mais non matérialisé

**LEGENDE concernant les informations cadastrales**

- Informations relatives à la numérotation :**
  - XXX Numéro cadastral conservé
- Informations relatives au plan :**
  - Application du plan cadastral réalisée par recalage d'échelle et réajustement du plan fourni par le service du cadastre sans valeur juridiquement opposable entre riverains
  - ▨ Représentation cadastrale d'un bâtiment dur